

Il y a confiance dans les pouvoirs publics quand les particuliers et les entreprises se fient aux autorités pour mener une action judicieuse et juste (Easton, 1965). C'est l'un des principaux fondements de la légitimité et de la pérennité des systèmes politiques. Cette confiance est essentielle au bien-être et à la cohésion de la société, puisqu'elle influe sur l'aptitude des autorités à gouverner et leur permet d'agir sans recourir à la coercition. Elle est donc nécessaire en vue d'un fonctionnement juste et efficace des institutions publiques.

La confiance à l'égard des institutions et pouvoirs publics dépend aussi de la congruence entre les préférences des particuliers et des entreprises, leur interprétation de ce qui est judicieux et juste, et leur perception du fonctionnement des pouvoirs publics. Par conséquent, la confiance dans les pouvoirs publics tient pour beaucoup à la culture et au contexte. Il existe des pays, tels que la Suisse, le Luxembourg, la Norvège et la Suède, où cette confiance est forte, et d'autres, tels que les pays d'Europe orientale, où elle est faible (graphique 2.1). De plus, son niveau peut être influencé par de nombreux facteurs d'ordre contextuel tels que la situation économique, les catastrophes naturelles ou l'ampleur de la corruption.

On mesure principalement la confiance dans les pouvoirs publics au moyen d'enquêtes d'opinion. En raison du poids de la culture locale et des autres facteurs d'ordre contextuel, il faut interpréter les comparaisons internationales avec beaucoup de précautions. À cet égard, il peut être plus instructif d'étudier l'évolution des niveaux de confiance au fil du temps que leurs niveaux en termes absolus. Entre 2007 et 2012, le taux moyen de confiance dans les autorités nationales est passé, sur l'ensemble de la zone OCDE, de 45 % à 40 %, soit un recul de 5 points de pourcentage. Le déclin le plus net est intervenu en Slovaquie, au Portugal, en Grèce et en Irlande – autant de pays durement touchés par la crise financière, économique et budgétaire. Sur la même période, la confiance dans les pouvoirs publics progressait en République slovaque, en Suisse, en Israël, au Royaume-Uni et en France. À y regarder de plus près, il semble que, dans le cadre des enquêtes sur la confiance à l'égard des autorités nationales, les personnes interrogées expriment en réalité leur confiance à l'égard des responsables politiques.

Les pouvoirs publics sont également prestataires de services publics essentiels dans des domaines tels que l'éducation, la santé, la sûreté publique et la Justice. Dans la plupart des pays de l'OCDE, ces services sont principalement assurés à l'échelon local, sauf s'agissant de la Justice, qui est indépendante. Les citoyens manifestent plus de confiance – ou de satisfaction – à l'égard de ces services publics qu'à l'égard des autorités nationales, qui font figure de notion abstraite (graphique 2.2). En 2012, à l'échelle de l'ensemble des pays de l'OCDE, c'était la police qui bénéficiait du taux moyen de confiance/satisfaction

le plus élevé (72 %) ; elle était suivie de très près par le système de santé (71 %), puis par le système éducatif (66 %) et, enfin, le système judiciaire (50 %).

Méthodologie et définitions

Les données ont été recueillies dans le cadre de l'enquête Gallup World Poll, qui repose sur un échantillonnage probabiliste stratifié proportionnel, avec un échantillon de 1 000 citoyens dans chaque pays.

On trouvera un complément d'information sur le site www.gallup.com/strategicconsulting/en-us/worldpoll.aspx.

Pour en savoir plus

OCDE (à paraître), *Trust in government, assessing the evidence, understanding the policies* (Confiance dans les pouvoirs publics : évaluer les données, comprendre les politiques), Éditions OCDE, Paris.

Notes relatives aux graphiques

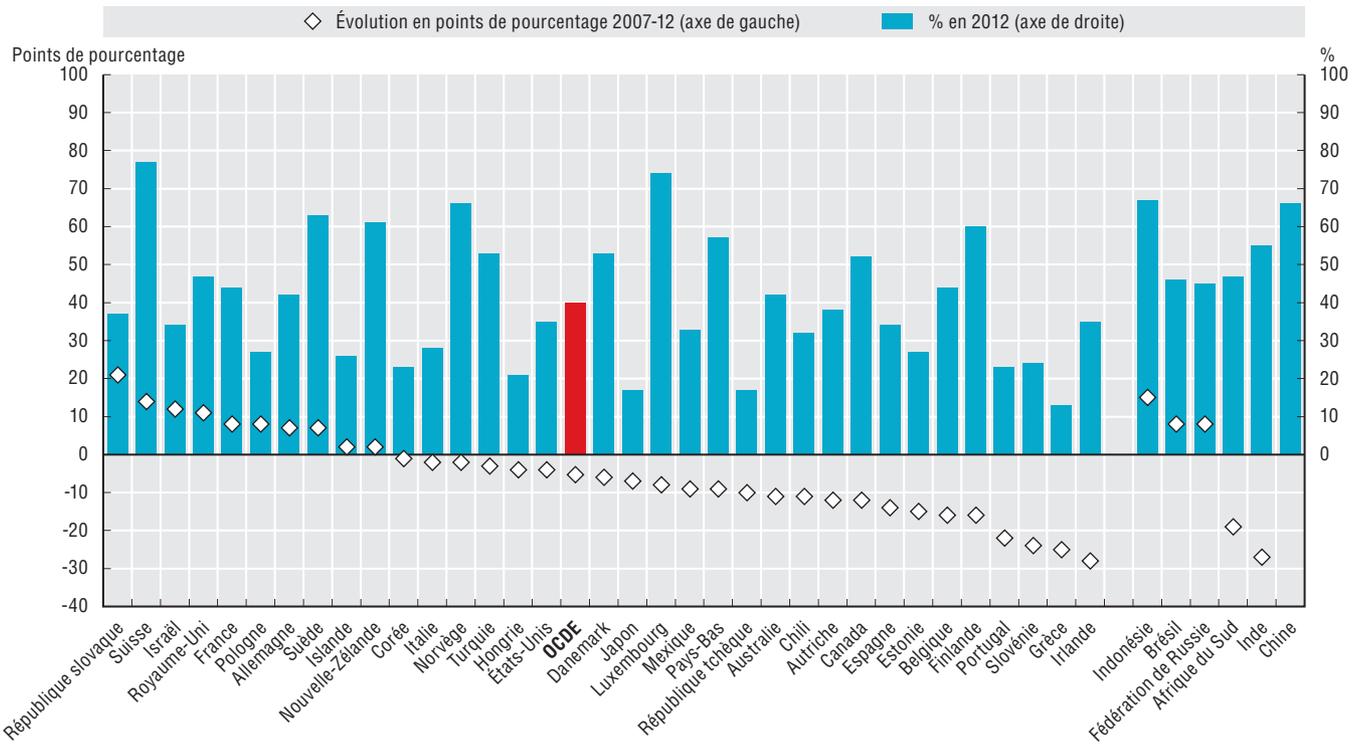
Les données relatives à l'Allemagne, au Chili et au Royaume-Uni portent sur 2011 et non 2012. Les données relatives à l'Islande et au Luxembourg portent sur 2008 et non 2007. Les données relatives à l'Autriche, à la Finlande, à l'Irlande, à la Norvège, au Portugal, à la République slovaque, à la Slovaquie et à la Suisse portent sur 2006 et non 2007.

2.1 : Les données correspondent au pourcentage de réponses positives à la question « Avez-vous confiance dans les autorités nationales ? ».

2.2 : Les données relatives à la Corée, au Japon et au Mexique portent sur 2011 et non 2012. Les données relatives au système judiciaire correspondent au pourcentage de réponses positives à la question « Dans ce pays, avez-vous confiance dans chacune des entités suivantes ? Et dans le système judiciaire et les tribunaux ? ». Les données relatives à la police locale correspondent au pourcentage de réponses positives à la question « Dans la ville ou la zone que vous habitez, avez-vous confiance dans la police locale ? ». Les données relatives au système éducatif correspondent au pourcentage de réponses « Satisfait(e) » à la question « Dans la ville ou la zone que vous habitez, êtes-vous satisfait(e) du système éducatif ou des établissements d'enseignement ? ». Les données relatives au système de santé correspondent au pourcentage de réponses « Satisfait(e) » à la question « Dans la ville ou la zone que vous habitez, êtes-vous satisfait(e) de l'accès à des soins de santé de qualité ? ».

Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

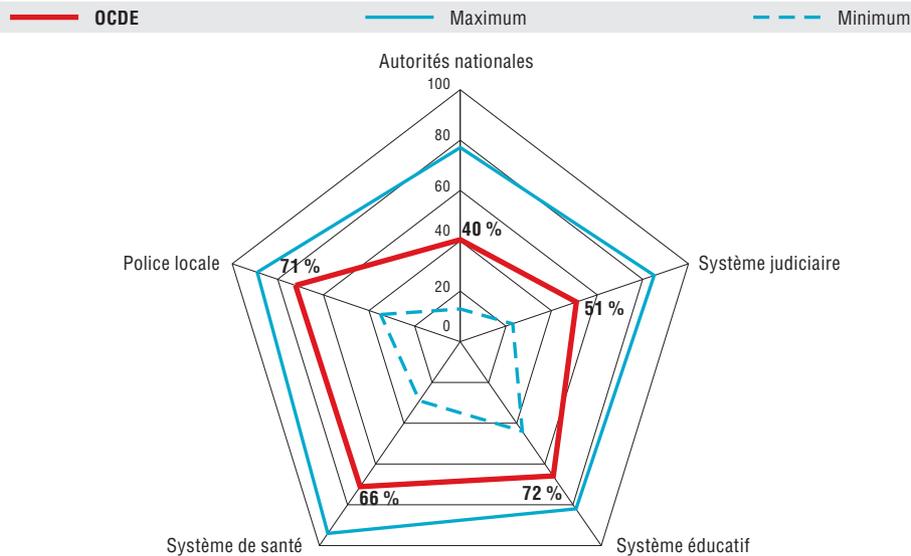
2.1. La confiance à l'égard des autorités nationales en 2012 et son évolution par rapport à 2007



Source : Gallup World Poll.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933158503>

2.2. La confiance et la satisfaction selon les institutions publiques (2012)



Source : Gallup World Poll.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933158608>



Extrait de :
Government at a Glance 2013

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/gov_glance-2013-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2015), « La confiance dans les pouvoirs publics », dans *Government at a Glance 2013*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/gov_glance-2013-7-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.